

COMMUNE d'AIRE SUR LA LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE SUR LA LYS
EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020** à 20H00, le conseil municipal d'Aire-sur-la Lys s'est réuni à huis clos en la salle de l'Amitié sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 17 septembre 2020.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjoints, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, AZELART Laurent, BOULET Guillaume, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HOUSSIN Romuald, MM. DUBUISSON Frédéric, RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme DEGRACE Marie-Josée a donné procuration à Mme WOZNY Florence,
M. CATTEZ François a donné procuration à M. WOJTKOWIAK David,
M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. Gérard OBOEUF

Fin de la séance : 20h45

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL - INSTAURATION DU PERMIS DE LOUER SUR LA COMMUNE.

2020-09-N° 12

VU

Le Code général des collectivités territoriales,

Le Code de la construction et de l'habitat et particulièrement ses articles L. 634-1 à L. 635-11 ;

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové dite « ALUR », et plus particulièrement ses articles 91, 92 et 93 instituant « l'autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant », « l'autorisation préalable de mise en location » et la « déclaration de mise en location » ;

Le décret d'application n°2016-1790 du 19 décembre 2016 définissant les modalités réglementaires d'application de l'autorisation préalable de mise en location et de la déclaration de mise en location ;

Les arrêtés du 27 mars 2017 définissant les formulaires CERFA nécessaires à la déclaration de mise en location (CERFA n°15651 *01), à l'autorisation préalable de mise en location (CERFA n°15652*01) ainsi qu'à la déclaration de transfert d'autorisation préalable de mise en location en cours de validité (CERFA n°15663 *01) ;

CONSIDERANT que la loi impose un délai minimum de 6 mois entre la date de délibération de la communauté d'agglomération instaurant le dispositif et son application effective ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Odile BAUDEQUIN- Maire-Adjointe,

Et après avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE DE

(Mme CHRETIEN Stéphanie, Mme CROWYN Véronique, M. DUBUISSON Frédéric, M. RYS Didier, votant CONTRE) :

ARTICLE 1er - PROPOSER à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) d'instaurer le régime d'autorisation préalable de mise en location sur les propriétés de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS (périmètre à déterminer ultérieurement) à compter du 1^{er} juillet 2021,

ETANT PRECISE que la Commune souhaite que la responsabilité et la charge opérationnelle (réception, enregistrement, instruction, contrôle et signature) de ce nouvel outil soient déléguées à la Commune, sous réserve que la CAPSO dispose d'un Plan local de l'habitat en cours de validité ;

ARTICLE 2 - AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches rendues nécessaires auprès de la CAPSO.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

